

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil vingt-trois, le 23 mai à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Plantaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Saint-Plantaire, sous la présidence de Daniel CALAME, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 12
Nombre de procurations : 1 pouvoir de Yvette DOS SANTOS à Rémy DEGUET

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2023

Présents : Daniel CALAME, Rémy DEGUET, Joël LABAYE, Fabienne LAGONOTTE, Gautier CLEMENT, Ophélie MAUDEUX, Pauline PHILIPPE, Philippe NADAUD, Bernard DENIS, Simone RENAULT, Brigitte DESFEMMES

Absents excusés : Laurent RIVIERE, Sophie GONZALEZ, Yvette DOS SANTOS

Absente : Sophie FERREIRA

Secrétaire de séance : Pauline PHILIPPE

OBJET : enquête publique sur le parc éolien des Bouiges pour exploiter un parc éolien sur la commune de Lourdoueix-Saint-Michel

Le Maire explique que suite au jugement du 24 février 2022 du tribunal administratif de Limoges, il est procédé à une enquête publique complémentaire relative au dossier déposé par la SARL Parc éolien des Bouiges, concernant une demande d'exploiter un parc éolien composé de cinq éoliennes et d'un poste de livraison électrique sur la commune de Lourdoueix-Saint-Michel.

La commune de Saint-Plantaire se situant pour partie dans le périmètre du rayon de 6 km autour de l'installation projetée, le conseil municipal doit par conséquent se prononcer sur le projet.

Préalablement à tout débat, le Maire, conformément à l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales relatif au conflit d'intérêt, demande aux membres du conseil municipal s'ils ont un intérêt dans ce dossier. La réponse étant négative, le débat s'engage entre les membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de parc éolien présenté par la SARL Parc éolien des Bouiges en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Lourdoueix-Saint-Michel.

ADOPTÉ A : 10 voix POUR – 1 voix CONTRE – 1 ABSTENTION

Le Maire, Daniel CALAME



Le secrétaire de séance, Pauline PHILIPPE

POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE

PUBLIÉ, AFFICHÉ, NOTIFIÉ LE : 31/05/2023